



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



Arrêté n° 2022 – 071 du 28 octobre 2022

Fixant les listes d'aptitude des examens professionnels du cadre d'emplois « conception et encadrement » des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale au titre de l'année 2022.

Le Président du Centre de gestion et de formation

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n°1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- Vu** l'arrêté n° 1773 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°13-2021 du 30 mars 2021 portant approbation du programme triennal d'organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale de 2021 à 2023 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°08-2022 du 29 mars 2022 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2022 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « conception et encadrement » des spécialités administrative et technique de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n° 2022-020 du 29 mars 2022 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « conception et encadrement » des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n°2022-033 du 19 avril 2022 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2022 pour l'accès aux grades de conseiller, conseiller qualifié et conseiller principal du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la spécialité administrative de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n°2022-034 du 19 avril 2022 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2022 pour l'accès aux grades de conseiller, conseiller qualifié et conseiller principal du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la spécialité technique de la fonction publique communale ;

Vu le règlement général des examens professionnels de la fonction publique communale adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion et de formation le 30 mars 2021 ;

Considérant que les épreuves d'admission des examens professionnels relevant du cadre d'emplois « conception et encadrement » se sont déroulées du lundi 24 au mardi 25 octobre 2022 à Tahiti ;

Considérant que les membres des jurys du cadre d'emplois « conception et encadrement » des spécialités « administrative » et « technique » ont été appelés les 24 et 25 octobre 2022 à valider les listes d'aptitude des candidats admis aux examens professionnels par grade ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats dont les noms figurent sur les listes d'aptitude annexées au présent arrêté au titre de l'année 2022, relevant des spécialités « administrative » (annexe I) et « technique » (annexe II) de la fonction publique communale, sont déclarés admis par ordre alphabétique à l'accès aux grades précités.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la Polynésie française, sur le site internet du Centre de gestion et de formation et affiché dans les locaux du Centre de gestion et de formation.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du Centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 4 :

Le directeur du Centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 OCT. 2022



Le Président

M. René TEMEHARO





République française
Polynésie française

Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

ANNEXE I
A L'ARRÊTÉ N° 2022 – 071 DU 28 OCTOBRE 2022

SPÉCIALITÉ « ADMINISTRATIVE »
CADRE D'EMPLOIS « CONCEPTION ET ENCADREMENT »
- SESSION 2022 -

LISTE D'APTITUDE FIXANT LES CANDIDATS ADMIS
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Accès au grade de Conseiller principal par avancement
(2 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
3739281	CHARBONNIER	Jérôme	
9612990	TEUIRA	Tehea	Meleana

Accès au grade de Conseiller qualifié par avancement
(2 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
P7820125	PUHETINI	Vaitiare	Miriama
P5111933	SNOW	Hinanui	Lindsey



ANNEXE II
A L'ARRÊTÉ N° 2022 – 071 DU 28 OCTOBRE 2022

SPÉCIALITÉ « TECHNIQUE »
CADRE D'EMPLOIS « CONCEPTION ET ENCADREMENT »
- SESSION 2022 -

LISTE D'APTITUDE FIXANT LES CANDIDATS ADMIS
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Accès au grade de Conseiller qualifié par avancement
(2 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Autres prénoms
6115493	CHARTIEZ	Terena	Rauti, Maud
9770765	GENDRON	Lucas	Simon, Gildas